

MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



En rappel, le « Mot du maire » de novembre dernier concernant la collecte sélective et le changement de responsabilité, lequel prend effet dès maintenant. En bref, la « récupération » n'est désormais plus du ressort de la Ville mais plutôt de celui de Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

Nous sommes à finaliser la transaction qui fera de cette entreprise la nouvelle propriétaire des bacs roulants bleus. Un autocollant les identifiant sera apposé chez vous par des représentants de ÉEQ pour masquer le logo de la Ville présent sur les bacs roulants en question, et ce, dès que les conditions météorologiques le permettront.

C'est aussi ce changement de responsabilité qui explique l'absence des dates de collecte de la récupération dans le calendrier papier de la Ville qui vous a été distribué. C'est Éco Entreprises Québec qui est désormais responsable de déterminer l'horaire de collecte et de diffuser l'information.

EN RAPPEL : COLLECTE SÉLECTIVE – CHANGEMENT À VENIR

Depuis maintenant près de huit ans, la Ville a pris la décision de ramasser les matières recyclables à chaque semaine et non aux deux semaines comme c'était la pratique depuis les années 90.

Ce changement faisait à l'époque suite aux plaintes de citoyens après que la fréquence de la collecte des ordures soit passée aux deux semaines (en période hivernale). Le pari était alors simple. Une fréquence de ramassage moindre pour les ordures serait compensée par une augmentation de la fréquence de ramassage des matières recyclables, avec en bout de ligne un meilleur taux de récupération. L'expérience s'est avérée on ne peut plus concluante dès le départ et le tout n'a cessé de s'améliorer depuis. Saint-Augustin-de-Desmaures présente aujourd'hui un excellent taux de récupération, parmi les meilleurs dans les villes de même taille.

Les Augustinois recyclent massivement, et cette performance est bénéfique tant d'un point de vue financier qu'environnemental. En effet, la collecte des matières recyclables par les villes était jusqu'à maintenant subventionnée en fonction de leur performance, le coût de cette subvention étant financé en majeure partie par les émetteurs d'emballages. Année après année, la performance des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures en matière de recyclage s'est traduite en subventions qui compensaient les coûts associés à la collecte hebdomadaire des matières recyclables. Par ailleurs, en ce qui a trait à l'environnement, la pollution associée à l'augmentation du nombre de passage de camions

est compensée par le volume moindre de résidus acheminés à l'incinérateur. En effet, une quantité moindre de déchets brûlés signifie autant de gaz à effet de serre (GES) non relâchés dans l'atmosphère. Par ailleurs, une part importante des matières recyclées sert à fabriquer de nouveaux biens, ce qui nécessite donc moins d'énergie et moins d'extraction de ressources naturelles vierges. Encore là, il y a un gain net eu égard aux émissions de GES.

Cela dit, cette recette gagnante est en voie d'être modifiée. Le gouvernement provincial a en effet décidé de légiférer et a donné mandat à une entreprise unique de gérer la collecte sélective de l'ensemble des villes du Québec dès 2025. Ainsi, les villes peuvent prendre entente avec ÉEQ en ce sens. Ce faisant, elles acceptent notamment que leurs appels d'offres concernant les matières recyclables soient supervisés par ÉEQ, en retour de quoi cette dernière remboursera la totalité des factures associées. Une telle entente implique aussi que la collecte se fasse aux deux semaines et non hebdomadairement. C'est là une condition inacceptable pour le conseil municipal, qui a donc refusé. Une collecte aux deux semaines constituerait non seulement une baisse de service mais aussi un recul environnemental évident.



Conséquemment, tel que la loi le prévoit dans un tel cas, c'est ÉEQ qui prendra entièrement à sa charge la collecte sélective à Saint-Augustin-de-Desmaures à compter de mars 2025. La Ville ne sera plus responsable de quoi que ce soit dans ce dossier; appels d'offres, soumissions, contrats avec un fournisseur, réception et traitement des plaintes, etc. Tout sera sous la responsabilité exclusive d'ÉEQ. Notons que grâce notamment aux démarches de notre député Mme Guilbault, il a été obtenu une période dite de transition d'un an au cours de laquelle la collecte hebdomadaire des matières recyclables sur notre territoire sera maintenue par ÉEQ. Cela nous laissera donc jusqu'en mars 2026 pour effectuer de nouvelles démarches auprès du gouvernement afin de tenter de faire en sorte que la collecte sélective hebdomadaire puisse être maintenue par la suite à Saint-Augustin-de-Desmaures.

En résumé, retenez qu'à compter de mars prochain, tout ce qui a trait à la collecte des matières recyclables sur notre territoire de relèvera plus de la Ville et que par ailleurs, si aucune modification législative n'est apportée par le gouvernement d'ici là, à compter de mars 2026, ladite collecte se fera aux deux semaines et non hebdomadairement.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 18 mars et 1^{er} avril à 18 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Pour y participer, plusieurs options s'offrent à vous :

1. Présentez-vous en personne à la séance, vous pourrez y poser vos questions ;
2. Connectez-vous via le lien Teams diffusé le jour de la séance via nos différents médias, vous pourrez poser vos questions dans la section Q&R ;
3. Posez vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web à l'adresse <https://vsad.ca/seances>.



••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

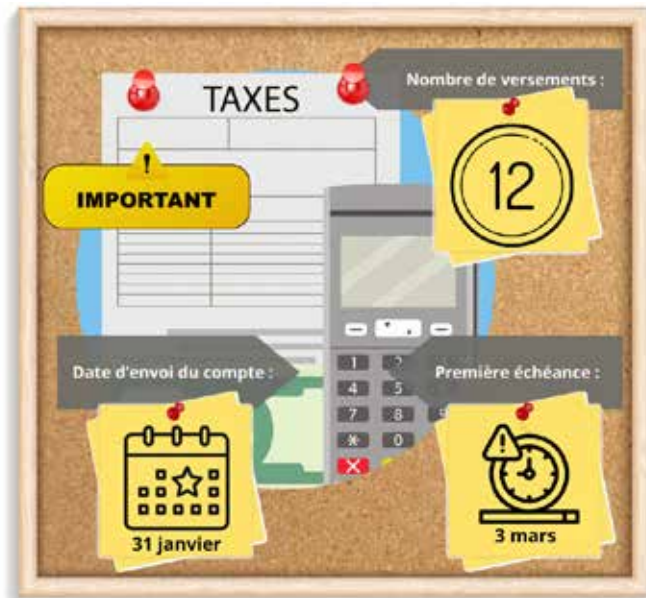
Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !

TRÉSORERIE *et taxes*

AVEZ-VOUS REÇU VOTRE COMPTE DE TAXES 2025 ?



Que vous soyez nouvellement propriétaire ou non, si vous n'avez pas encore reçu votre compte de taxes 2025, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie. Vous trouverez nos coordonnées dans l'encadré ci-bas.

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Il est donc tout à fait normal que les transactions effectuées entre la fin 2024 et le début 2025 ne soient pas encore reflétées sur le compte de taxes 2025.

Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien-ne propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé dans les délais. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/budget-finances>.

ARRÉRAGES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES ?

Il s'agit de tous les montants dont la date d'échéance est antérieure au 21 janvier 2025. Donc, si vous avez un montant indiqué sur cette ligne, il n'inclut pas le versement de taxes du 2 février 2025 qui correspond au dernier versement pour l'année 2024.

PAIEMENT DES TAXES EFFECTUÉ PAR UN CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Nous tenons à rappeler qu'un créancier hypothécaire effectuera uniquement le paiement des taxes foncières. Notez que les comptes d'ajustements émis en cours d'année ne sont pas acheminés à votre institution. Vous devez lui transmettre cette information.

Le paiement des autres factures telles que les droits de mutation, les factures diverses ou les licences canines sont habituellement à la charge et à la responsabilité du propriétaire.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Prélèvement préautorisé (DPA) ;
- Par Internet (votre numéro de référence correspond au numéro de matricule à 18 chiffres inscrit sur votre compte de taxes) ;
- Débit ou argent, directement à l'hôtel de ville.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/budget-finances> ou à communiquer avec le Service de la trésorerie par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel tresorerie@vsad.ca.

JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 20 février – Promulgation du Règlement n° 2025-737 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques

2. 7 février – Appels d'offres

APO-2025-007 – Travaux de marquage annuel des rues, stationnements et voies cyclables pour l'année 2025 (SÉAO 20046393)

APO-2025-008 – Contrat pour la fourniture de camionnettes et d'un véhicule utilitaire sport (SÉAO 20046394)

3. 6 février – Promulgation des règlements

Règlement n° 2025-735 modifiant le règlement n° 2024-731 sur les taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2025

Règlement n° 2025-736 modifiant le règlement n° 2022-675 pour la constitution d'un comité consultatif concernant la vie citoyenne

3. 6 février – Demande de démolition d'immeuble

214, rang des Mines (lot 6 623 690)



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou à communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel greffe@vsad.ca.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES : ENGAGEZ-VOUS DANS VOTRE DÉMOCRATIE LOCALE



Le 2 novembre 2025 marquera une étape importante pour notre communauté avec la tenue des élections municipales. Ce moment fort de la vie démocratique, permet à chaque citoyen-ne de faire entendre sa voix et de choisir les représentant-e-s qui façonneront l'avenir de notre ville.

Voici tout ce que vous devez savoir pour vous préparer à cet événement et pourquoi il est essentiel de s'impliquer activement.

ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE BIEN INSCRIT-E SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Voter est un droit fondamental, toutefois il est nécessaire de vérifier au préalable votre inscription sur la liste électorale. En consultant le lien suivant <https://bit.ly/validationliste>, vous pouvez facilement confirmer vos informations. Cette vérification rapide vous garantit de pouvoir exercer votre droit de vote sans embûche le jour des élections.

DIVISIONS DES DISTRICTS ÉLECTORAUX : CONNAÎTRE VOTRE SECTEUR

Pour les élections municipales de 2025, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sera divisée en **huit districts électoraux**. Chaque district représente une partie unique de notre communauté et permet une représentation équitable au conseil municipal. Pour connaître le district auquel vous appartenez et mieux comprendre la carte électorale, consultez notre site web au <https://vsad.ca/division-districts-electoraux>.

POURQUOI DEVENIR CANDIDAT-E ?

Participer en tant qu'électeur-trice est une chose, mais pourquoi ne pas aller plus loin et devenir candidat-e ? Les élu-e-s jouent un rôle crucial dans la décision et l'orientation des projets municipaux. En vous présentant comme

candidat-e, vous avez la possibilité d'apporter vos idées, d'influencer les décisions locales et de contribuer directement au bien-être de vos concitoyen-ne-s. Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité et la procédure de candidature, nous vous invitons à consulter le site officiel du gouvernement du Québec via le <https://bit.ly/presentezvousalvsad>.

INFORMATIONS OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Le site web du gouvernement provincial offre une mine d'informations sur les élections municipales de 2025. N'hésitez pas à consulter cette ressource pour toute question ou précision sur les règlements électoraux, les dates importantes et les démarches à suivre, en visitant le <https://bit.ly/electionsmunicipales2025>.

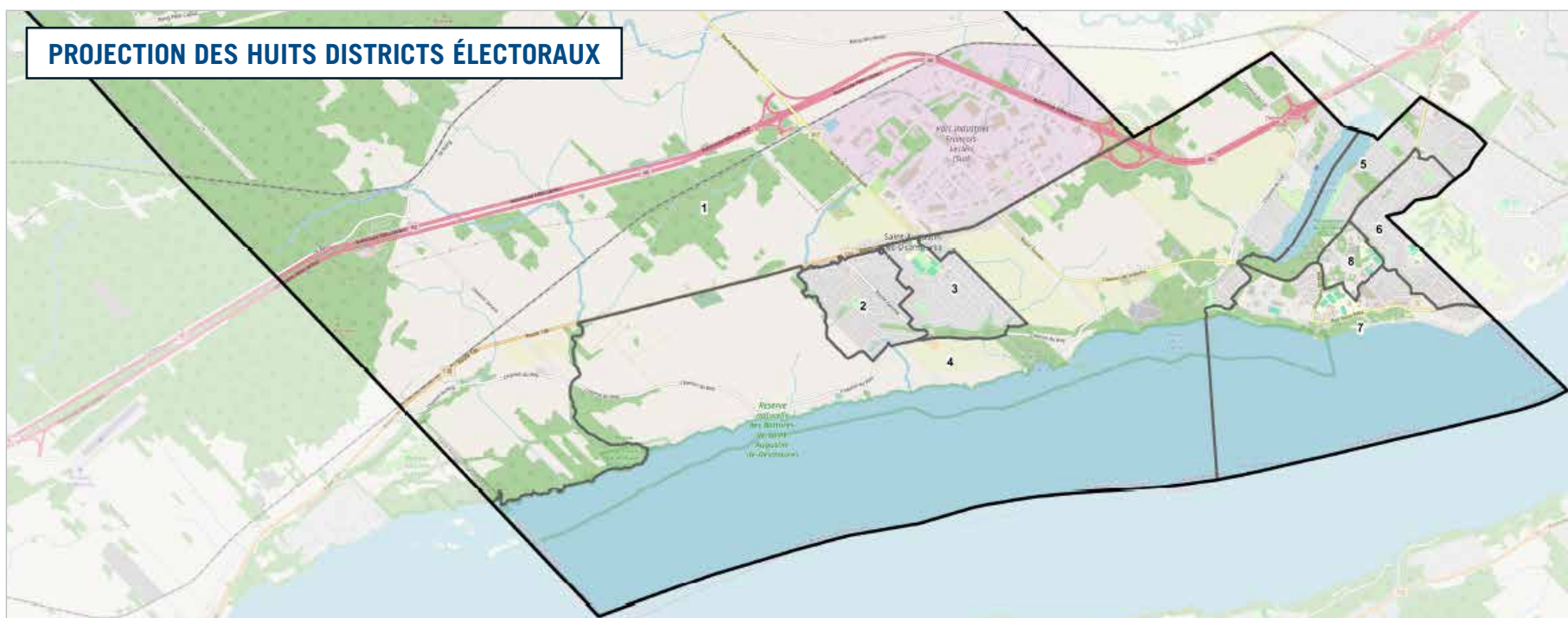
UNE PAGE WEB PORTANT SUR LES ÉLECTIONS SERA BIENTÔT DISPONIBLE

Afin de vous offrir une expérience complète, nous mettrons bientôt en ligne une page web dédiée aux élections municipales sur le site web de la VSAD. Cette page contiendra toutes les informations utiles : calendrier électoral, règlements électoraux et plus encore.

ENGAGEZ-VOUS POUR VOTRE VILLE !

Chaque vote et chaque candidature compte pour façonner l'avenir de Saint-Augustin-de-Desmaures. La démocratie locale repose sur l'engagement actif des citoyen-ne-s.

Soyez prêt-e-s pour le 2 novembre 2025 et faites entendre votre voix dans la construction du futur de notre ville !



RESSOURCES HUMAINES *et emplois*

TRAVAILLER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES : UNE OCCASION UNIQUE DE FAIRE LA DIFFÉRENCE !

Le 2 novembre 2025, les Augustinois-es seront appelé-e-s aux urnes pour élire leurs représentant-e-s municipaux. Cet événement essentiel pour notre démocratie ne pourrait avoir lieu sans l'engagement de citoyen-ne-s dévoué-e-s qui veillent à son bon déroulement.

Aujourd'hui, nous faisons appel à vous pour rejoindre notre équipe électorale et contribuer à cet exercice démocratique fondamental.

Nous recherchons des personnes dynamiques, rigoureuses et soucieuses du bon fonctionnement du processus électoral. Aucune expérience préalable n'est requise. Toutefois, votre sérieux, votre engagement à bien remplir votre rôle et vos disponibilités lors des journées de formations rémunérées, ainsi que pour les jours de vote par anticipation et le jour de l'élection sont prioritaires.

Faire partie du personnel électoral, c'est bien plus qu'un emploi d'un jour : c'est un engagement envers la démocratie locale et le bon fonctionnement des institutions municipales.

Vous bénéficierez d'une expérience valorisante et d'un sentiment de fierté en ayant participé activement à un événement majeur pour votre communauté.

VOUS AVEZ ENVIE DE JOUER UN RÔLE ESSENTIEL DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL ?

Postulez dès maintenant et obtenez plus d'informations en visitant notre site web via le lien suivant : <https://vsad.ca/carriere>.

Votre implication au sein de la VSAD est précieuse. Faites partie de ceux et celles qui façonnent l'avenir de notre ville !



TA CARRIÈRE SE TROUVE






Banque de candidatures

- Brigadier-ière scolaire
- Préposé-e aux installations sportives et culturelles

Emplois étudiant-e-s

- Stagiaire en génie civil
- Étudiant-e animateur-trice club de lecture
- Étudiant-e en urbanisme
- Étudiant-e à la sécurité et prévention dans les parcs
- Étudiant-e soutien aux activités et événements spéciaux



Découvre les possibilités qui te sont offertes !

Emplois permanents à temps plein

- Horticulteur-trice journalier-ière
- Préposé-e à l'aréna
- Journalier-ière aux travaux publics

Envie d'en savoir plus ?

vsad.ca/carriere





NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au recrutement et pour consulter tous les appels de candidatures, visitez notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/carriere> ou communiquez avec le Service des ressources humaines par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel rh@vsad.ca.

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

OPÉRATIONS DÉNEIGEMENT : AIDEZ-NOUS À DÉGAGER LES VOIES !

L'hiver est encore bien installé avec son lot de neige et de froid, c'est pourquoi le déneigement est nécessaire pour assurer la circulation. Cependant, le stationnement des véhicules des deux côtés de la chaussée complique grandement le passage des chasse-neiges et des services d'urgence.

Lorsqu'une déneigeuse se retrouve bloquée entre deux rangées de voitures, le déneigement devient inefficace, rendant les rues impraticables et ensevelissant parfois les véhicules sous d'importantes accumulations de neige. Aussi, pensez aux véhicules d'urgence, où chaque minute compte lors de leur déplacement.

Pour faciliter le travail des équipes de déneigement et éviter des désagréments, merci de respecter les consignes de stationnement. Lorsque possible, veillez à libérer la voie et, si le stationnement est nécessaire, privilégiez un seul côté de la rue en vous alignant avec vos voisin-e-s.

Merci pour votre coopération et bonne fin d'hiver à tous et à toutes !



SEMAINE DE RELÂCHE - LA VSAD INVITE LES CITOYEN-NE-S À LA PRUDENCE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

L'hiver transforme nos rues en un vaste terrain de jeu pour les enfants. Les bancs de neige deviennent des forteresses, des toboggans improvisés ou des cachettes secrètes. Toutefois, derrière cette magie hivernale se cachent aussi des dangers bien réels, notamment ceux liés au déneigement.

ANGLE MORT DES CONDUCTEUR-TRICE-S DE MACHINERIE LOURDE

Les conducteur-trice-s ont une visibilité réduite, notamment sur les côtés et à l'arrière.



QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ ESSENTIELLES

- **Éduquez les enfants** : Expliquez-leur l'importance de ne pas jouer près de la route ou des déneigeuses ;
- **Créez des espaces sécurisés** : Encouragez le jeu dans des endroits loin des rues, comme les parcs ou cours arrière ;
- **Surveillez les jeunes enfants** : Un coup d'œil régulier sur leurs activités hivernales peut éviter un accident ;
- **Respectez les zones de déneigement** : Lorsque les opérations sont en cours, mieux vaut rester à distance.

En hiver, la prudence est de mise pour que la neige reste un plaisir et ne deviennent pas un danger. Votre vigilance, votre coopération à respecter les règles simples de sécurité peuvent éviter bien des drames.

LA NEIGE EN MARS... EST-CE VRAIMENT TERMINÉE ?

Les températures douces nous font espérer que l'hiver est derrière nous, mais ne nous emballons pas trop vite ! Mars a l'habitude de nous jouer des tours et c'est souvent à ce moment que le Québec reçoit ses pires tempêtes.

Que vous l'appeliez tempête de la Saint-Patrick, des corneilles, des sucres ou des poteaux, une chose est sûre : elles savent marquer l'histoire! Rappelez-vous en 2008, alors que la ville de Québec célébrait son 400^e anniversaire et qu'elle a reçu en cadeau surprise, entre 30 et 50 cm de neige en seulement trois jours ! Bref, ne rangez pas tout de suite vos pelles et vos bottes d'hiver, parce que, comme le dicton le dit si bien : « *c'est pas fini tant que c'est pas fini* » !

6 façons de s'informer lors des opérations de déneigement

Portail citoyen	Site web	Facebook	Panneaux lumineux	Feux clignotants	Téléphone
Inscrivez-vous afin de recevoir les avis citoyen.vsad.ca	Visitez le vsad.ca, vous y trouverez l'avis de déneigement s'il y a lieu	Suivez-nous sur la page officielle Facebook de la VSAD	Surveillez les panneaux lumineux à messages variables	Guettez les feux lumineux d'interdiction de stationnement	Appelez la ligne Info-Neige au 418 878-6344.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



MARS, MOIS DE LA PRÉVENTION CONTRE LA FRAUDE

Il est important de se rappeler que toute personne peut un jour devenir victime de fraude. Les fraudeuses et fraudeurs sont habiles à exploiter la moindre faille pour parvenir à leurs fins.

Afin de se protéger, il est essentiel de s'informer, car cela permet de mieux repérer les tentatives de fraude. En ce mois dédié à la prévention de la fraude, gardez à l'esprit les recommandations suivantes :



- **Pression** : Refusez de céder à la pression dans des situations où il est question de décisions importantes, telles que signer un contrat, acheter un bien ou un service. Prenez votre temps pour réfléchir et bien évaluer la situation.
- **Communications non sollicitées** : Ne cliquez pas sur les liens envoyés par courriel ou texto et ne transmettez jamais vos informations personnelles au téléphone ou dans un formulaire en ligne, surtout si vous n'avez pas initié le contact.
- **Représentant-e-s insistant-e-s d'organisations** : Gardez en tête que ni le gouvernement ni les services policiers ne vous menaceront ni ne vous demanderont un paiement immédiat.

Votre « petite voix » vous dit que c'est trop beau pour être vrai. Écoutez-la !

Pour mieux comprendre les différents types de fraudes et savoir comment réagir si vous en êtes victime, consultez le site <https://ville.quebec.qc.ca/fraude>.

CONDITIONS ROUTIÈRES AU PRINTEMPS : LA VIGILANCE EST DE MISE !

Au printemps, les conditions météorologiques peuvent varier rapidement : neige, pluie, verglas, redoux et chute des températures peuvent se succéder en une même journée. Même si les pneus d'hiver peuvent être retirés à compter du 15 mars, n'oubliez pas que les conditions de la route peuvent être imprévisibles bien après cette date !

Les pneus d'hiver restent donc le choix le plus sécuritaire pour circuler dans ces conditions changeantes. Les beaux jours approchent à grands pas, soyez patient-e !



CHANGEMENT D'HEURE = VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS !

Dans la nuit du samedi 8 mars au dimanche 9 mars, c'est le changement d'heure. C'est l'occasion de vous assurer du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et qu'ils n'ont pas atteint l'âge limite de 10 ans.

Si vous avez des avertisseurs électriques, testez-les pour valider leur fonctionnement.

Vos avertisseurs sont à pile ou possèdent une pile de secours : profitez-en pour la changer.

Un avertisseur en bon état, c'est votre meilleure protection en cas d'incendie ! Prenez quelques minutes pour votre sécurité et celle de vos proches.

C'EST L'HEURE !



VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

ENVIRONNEMENT

et matières résiduelles

MARS

L	M	M	J	V
3 	4 	5 	6 	7
10 	11 	12 	13 	14
17 	18 	19 	20 	21
24 	25 	26 	27 	28
31 				

AVRIL

L	M	M	J	V
	1 	2 	3 	4
7 	8 	9 	10 	11
14 	15 	16 	17 	18
21 	22 	23 	24 	25
28 	29 	30 		

Ordures

Les ordures sont ramassées aux deux semaines pendant l'hiver.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Besoins de sacs mauves ? En mai et en novembre, une distribution en porte à porte de rouleaux est prévue.

La VSAD fait la distribution de sacs mauves dans trois de ses bâtiments :

- **Complexe sportif multifonctionnel**, situé au 230, route de Fossambault ;
- **Bibliothèque Alain-Grandbois**, située au 160, rue Jean-Juneau ;
- **Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE)**, situé au 4950, rue Lionel-Groulx.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines jusqu'au 28 février 2026.

Encombrants

La prochaine collecte aura lieu mercredi **7 mai**.

Rappel : La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (lundi 5 mai), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.). Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille. **ATTENTION** : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet Encombrants ;

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406.

Écocentre - 3381, rue de l'Hétrière

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi: fermé

Mercredi: 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h

Samedi et dimanche: 9 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

LA COLLECTE DU RECYCLAGE
PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

Comme annoncé par le gouvernement provincial, l'entrée en vigueur de la réforme de la collecte sélective au Québec, sous la gestion d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) débutera le 1^{er} mars sur le territoire de la VSAD.

Concrètement, cela signifie pour l'ensemble des Augustinois-es que les collectes des matières recyclables se feront sur une fréquence hebdomadaire jusqu'au 28 février 2026. À moins d'une modification d'ici là, la collecte devrait ensuite être faite aux deux semaines. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures vous invite à continuer de mettre vos bacs de matières recyclables en bordure de rue, le jour de la collecte avant 7 h.

Cette collecte ne relève dorénavant plus de la responsabilité de la VSAD, elle sera réalisée par une entreprise mandatée par ÉEQ. Toutefois, la collecte des matières résiduelles demeure sous l'égide de la Ville.

VOUS SOUHAITEZ EN APPRENDRE D'AVANTAGE ?

Nous vous invitons à regarder le reportage de Radio-Canada, daté du 1^{er} janvier 2025 via ce lien <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-week-end/site/segments/reportage/1952527/uniformite-bac-recyclage-eco-entreprise-quebec>.

CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES ORGANIQUES –
INSTALLATION D'UN CONVOYEUR PERMETTANT
DE PESER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En février dernier, des travaux d'optimisation sur le convoyeur de retour à la fosse se sont tenus au Centre de récupération des matières organiques.

Ces travaux consistaient à installer une balance pour peser les ordures qui sont retournées à la fosse d'incinération après le tri des sacs mauves. Cette balance permet de collecter des données sur les quantités de matières résiduelles organiques et non-organiques.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux qui ont été réalisés à la même période l'an dernier et qui consistaient à améliorer le débit des sacs mauves sur les convoyeurs.

À ce jour, la valorisation des résidus alimentaires par la biométhanisation a permis d'injecter plus de 4 millions de mètres cubes de gaz naturel renouvelable (GNR) dans le réseau d'Énergir. Les citoyen-ne-s peuvent suivre en temps réel la production de GNR en consultant le <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/valorisation/residus-alimentaires.aspx>.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou à communiquer avec le Service à la clientèle par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel matieres.residuelles@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

RAPPEL IMPORTANT : MISE AUX NORMES DE LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Courage, après l'hiver viendra le printemps et la belle saison estivale ! La Ville tient à rappeler aux propriétaires de piscines résidentielles l'importance de la mise aux normes de leurs installations, conformément au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Cette mesure vise à assurer la sécurité des citoyen-ne-s, en particulier des enfants en bas âge, en plus de prévenir les incidents liés aux piscines privées. Dans le but de s'assurer que tout se déroule sans anicroche et que les délais soient respectés, voici quelques informations sur ce sujet.

DÉLAIS DE MISE EN CONFORMITÉ

Les propriétaires de piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010, qui bénéficiaient d'une exemption, ont jusqu'au **30 septembre 2025** pour mettre leurs installations aux normes en vigueur.

Après cette date, toute piscine non conforme pourra faire l'objet de sanctions.



RÉGLEMENTATION PRINCIPALE

Les règles de sécurité applicables comprennent notamment les mesures suivantes :

- **Clôture obligatoire** : Toute piscine doit être entourée d'une clôture d'au moins 1,2 mètre de hauteur, munie d'une porte avec un système de fermeture et de verrouillage automatique ;
- **Accès aux équipements** : Les échelles, escaliers et autres accès à la piscine doivent être sécurisés de façon à ne pas faciliter l'escalade ;
- **Zones de protection** : Aucune installation ou structure permettant d'accéder à la piscine ne doit être située à moins d'un mètre de la clôture.

RÉFÉRENCES ET SOUTIEN

Pour des détails complets sur les exigences et pour télécharger le document de référence, nous vous invitons à consulter la ressource suivante offerte via le site web du gouvernement du Québec :

La section *Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade* via le lien suivant : <https://bit.ly/securisezvotrepiscine>.

AGIR POUR LA PRÉVENTION

En s'assurant de la conformité de vos installations, vous contribuez à prévenir les accidents et à protéger les plus vulnérables. Nous vous remercions de votre collaboration à faire en sorte que notre ville soit un milieu de vie toujours plus sécuritaire.



Permis requis pour ériger ou modifier une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.



Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme composé d'au moins trois résident-e-s, mandaté-e-s par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ?

Vous souhaitez en apprendre davantage sur ce type de comité ? Le site du gouvernement du Québec met à votre disposition un guide de la prise de décision en urbanisme via ce lien : <https://bit.ly/gouvernementccu>.

SIMPLIFIEZ VOS DEMANDES DE PERMIS AVEC NOTRE SERVICE EN LIGNE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre un service en ligne simple et efficace pour effectuer vos demandes de permis. Que ce soit pour des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement, ce service vous permet de faire vos demandes en seulement quelques clics, directement depuis chez vous.

Pour démarrer votre demande, il vous suffit de visiter notre portail à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/permis>. Une fois sur le site web, vous pourrez accéder au formulaire en ligne en cliquant sur le lien Demande de permis en ligne.

Profitez de cette solution pratique et rapide dans le confort de votre foyer et suivez facilement l'état de vos demandes. Pour toute question, le Service d'urbanisme reste à votre disposition.

Restez à l'affût, d'autres types de demandes de permis seront disponibles bientôt via notre portail.



INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES PROJETS DE RÉNOVATION

Vous rêvez d'une nouvelle cuisine ? Vous voulez changer votre vieille baignoire d'antan ? Vos fenêtres embuent à vue d'œil ? Bref, vous souhaitez rénover, mais ne savez pas par où commencer ?



Nous vous informons des types de travaux pour lesquels aucun permis, ni certificat d'autorisation n'est requis. Ces informations visent à simplifier vos démarches et à vous aider à planifier sereinement vos travaux de rénovation résidentielle.

TRAVAUX INTÉRIEURS SANS PERMIS REQUIS

Voici la liste des travaux pouvant être réalisés à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel sans nécessiter d'autorisation préalable :

1. Modifications de cloisons

Vous pouvez déplacer ou modifier des cloisons, **sauf** dans les cas suivants :

- Si cela modifie l'accès aux issues (portes de sortie ou de secours) ;
- Si cela ajoute, enlève ou modifie une chambre utilisée à des fins personnelles ou locatives.

2. Fenêtres et portes

- Le changement, la rénovation ou la réparation de fenêtres sans modification des dimensions initiales sont permis ;
- De même, le changement et la rénovation de portes sans modification des dimensions sont autorisés.

3. Boiseries

L'installation ou le remplacement de boiseries à l'intérieur du bâtiment ne nécessite pas de permis.

4. Décoration intérieure

Les travaux de peinture ou autres travaux de décoration intérieure sont également libres de toute autorisation.

5. Revêtements de sol

La pose, la réparation ou le remplacement des revêtements de sol intérieurs peuvent être effectués librement.

6. Mobilier intégré

Vous pouvez installer ou remplacer des armoires ou d'autres éléments de mobilier intégré sans permis.

7. Revêtements de mur ou de plafond

Les changements ou réparations des revêtements de mur ou de plafond sont exempts d'autorisation.

8. Accessoires de salle de bain ou de cuisine

Vous pouvez changer certains accessoires, tels qu'une baignoire, une toilette, un évier ou tout autre élément similaire, sans besoin de permis.

9. Installations techniques

- Changer ou rénover une installation électrique ;
- Modifier la plomberie ;
- Remplacer ou réparer un système de chauffage ou de ventilation.

Ces interventions peuvent être réalisées sans autorisation préalable de la VSAD.

10. Foyer et poêle

L'installation ou la réparation d'un foyer ou d'un poêle est également exemptée de permis. Attention : il y a un empiètement maximal pour les cheminées (point 3.2.1.2 du Règlement de zonage) et si ça modifie le toit de votre bâtiment, un permis sera nécessaire.

SOYEZ TOUJOURS VIGILANT-E-S :

Nous vous invitons à vérifier les informations mentionnées ci-haut si votre propriété est protégée en tant qu'**immeuble patrimonial** ou assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

De plus, bien que ces travaux soient exempts de permis, nous vous encourageons à faire appel à des professionnel-le-s qualifié-e-s pour garantir la qualité et la sécurité de vos rénovations.

En cas de doute ou pour tout projet dépassant ces cadres, consultez notre site web au <https://vsad.ca/permis>. Aussi, pour plus d'informations, vous pouvez contacter un membre de l'équipe du Service d'urbanisme. Ils sont à votre disposition pour vous accompagner dans la réussite de vos projets de rénovation résidentielle en ce qui concerne la réglementation.

PLANIFIEZ L'AJOUT D'UN CABANON OU D'UN PATIO : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Vous rêvez du jour où la neige fondra afin de prévoir des rénovations ou l'installation d'un cabanon ou d'un patio ? Il est important de savoir si un permis est requis ou non.

Cependant, même en l'absence d'un permis, le respect de la réglementation est en vigueur. La VSAD met à votre disposition des fiches simplifiées qui résument les principales règles à suivre. Toutefois, en cas de doute, il est primordial de toujours se référer au Règlement de zonage, qui a préséance, ainsi que ces deux articles qui sont particulièrement pertinents :

- **Article 3.3.4.2 a)** : Cet article du *Règlement de zonage 480-85* précise les normes relatives aux constructions complémentaires, comme les cabanons.
- **Article 3.2** : Il détaille les usages autorisés dans les différents cours, incluant les patios.

Pour consulter ces articles et vous assurez de respecter les normes municipales, nous vous invitons à prendre connaissance du Règlement de zonage complet via ce lien web : <https://vsad.ca/uploads/greffe/reglement/2023/rgl-480-85-20230411.pdf>.

De plus, nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse <https://vsad.ca/permis>, à la section Normes d'implantation, via les fiches simplifiées pour visualiser les croquis informatifs.

Pour toutes questions ou pour des clarifications supplémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service d'urbanisme de la Ville. Ils sont là pour vous accompagner dans la réussite de vos projets en toute conformité.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/permis> ou à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

LA RAQUETTE HIVERNALE

Découvrez la raquette hivernale dans les sentiers pédestres de trois parcs sur le territoire augustinois durant la semaine de relâche !

La semaine de relâche est l'occasion parfaite pour découvrir ou redécouvrir les joies de la pratique de la raquette en famille ! La VSAD vous invite à profiter pleinement des sentiers aménagés dans trois de ses magnifiques parcs : les parcs des Hauts-Fonds, Riverain et Boisé Saint-Félix.



EXPLOREZ NOS SENTIERS PÉDESTRES AMÉNAGÉS

- Parc des Hauts-Fonds** : Ce parc, situé en bordure du fleuve et niché au cœur d'une aire de conservation protégée, offre des sentiers tranquilles et pittoresques parfaits pour une balade en raquette en famille. Les paysages d'hiver y sont tout simplement enchanteurs.
- Parc Riverain** : Ce parc est idéal pour les amoureux-euses de la nature. Ses sentiers sinueux vous guideront à travers une végétation variée et des vues splendides sur le milieu environnant.
- Parc Boisé Saint-Félix** : Si vous êtes à la recherche d'un parc pour profiter d'un moment de paix en pleine nature, ce lieu est parfait pour vous. Les sentiers sont conçus pour offrir une expérience paisible et immersive dans la forêt. Les visiteurs peuvent profiter de ce cadre idyllique pour y passer des moments de calme et de réflexion.

UNE PETITE SORTIE RAPIDE EN SKI DE FOND VOUS TENTE ?

Une piste de ski de fond d'une distance de 1,2 kilomètre est aménagée dans le boisé situé derrière le Centre communautaire multifonctionnel secteur est.

Petit défi afin d'optimiser cette courte sortie : nous vous invitons à chronométrer votre temps à chaque tour !



PROFITEZ DES JOIES DU PLEIN AIR

La raquette est une excellente activité physique permettant de profiter pleinement des beautés naturelles de notre territoire. Que vous soyez débutant-e ou habitué-e à la pratique, nos sentiers conviennent à tous les niveaux.

PRATIQUE FAMILIALE ACCESSIBLE AUX PETIT-E-S ET GRAND-E-S

Amenez vos enfants et passez un moment de qualité ensemble dans nos parcs. La raquette est une activité accessible, peu coûteuse et amusante qui ravira toute la famille. Pensez à bien vous habiller et prévoyez des collations et de l'eau pour profiter au maximum de votre randonnée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour plus de détails sur les parcs et leurs sentiers, visitez notre site web via le lien <https://vsad.ca/parcs>. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour planifier vos sorties.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures vous encourage à sortir et à profiter de la nature hivernale durant cette semaine de relâche. Faites de la raquette ou du ski de fond une tradition familiale et créez des souvenirs inoubliables.

Bonne semaine !



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/parcs> ou à communiquer avec le Service des bâtiments, parcs et espaces verts par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel info@vsad.ca.

LOISIRS, CULTURE *et relations citoyennes*

PITOUS DU MOIS

Dans le but de souligner l'importance de la licence canine, la VSAD vous présente cette rubrique mensuelle au MIM.

Nous vous présentons : **Layla, une Caniche Toy de 3 ans**

« **Son maître, Jessy Paquet, a toujours dit qu'il n'aurait jamais de chien mais... il a eu une petite faiblesse en la voyant !** »

QUI SERA NOTRE PROCHAIN PITOU DU MOIS ?

Vous souhaitez que votre petite boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM et qu'elle soit en vedette sur nos réseaux sociaux et sur les panneaux à messages variables de la VSAD ?

Rien de plus facile. Visitez notre page web à l'adresse <https://vsad.ca/pitou-du-mois> pour connaître toutes les informations. Participez en grand nombre. **Qui sait, votre pitou sera peut-être notre prochaine vedette !**



LICENCE CANINE

Saviez-vous que?

Pour garder un chien à Saint-Augustin-de-Desmaures, une licence (sous forme de médaille) est requise (Règlement n° 2017-519).

La médaille doit être attachée au cou du chien en tout temps. La licence est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre et coûte 35 \$ par an.

Les propriétaires ayant déjà enregistré leur animal recevront un état de compte par la poste au cours du mois mars prochain pour le paiement et le renouvellement de la licence pour 2025.



Nous vous rappelons que votre chien doit être promené en laisse dans les espaces publics, sauf à l'intérieur du parc canin. Pensez à toujours avoir des sacs avec vous afin de ramasser les selles de votre animal.

Pour toutes questions concernant les licences canines, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/animaux> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux relations citoyennes, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/communication> ou à communiquer avec le Service des loisirs, culture et relations citoyennes, par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel communications@vsad.ca.



Pour ne rien manquer en mars !



1er mars

Journée mondiale du compliment

8 mars

Journée internationale des droits des femmes

17 mars

Fête de la Saint-Patrick

20 mars

Journée mondiale du bonheur

18 mars

Journée mondiale du recyclage

30 mars

Journée internationale du zéro déchet



La VSAD souhaite une belle semaine de relâche à tous les enfants, leur famille et les enseignant-e-s !



Votre allié pour l'été, depuis 1994

**Inscrivez vos enfants
dès maintenant!**

campkeno.com



LE MOIS ET TUQUES BAS DE LAINE



Plusieurs activités dont : jeux géants, trottinettes des neiges, initiation au curling et un DJ animaient l'anneau de glace du lac Saint-Augustin pour la Fête des patins le 15 février.

En février on joue dehors à la VSAD dans le cadre du Mois Tuques et bas de laine.

Une multitude de moments inoubliables et de souvenirs s'y créent chaque année. Voici en images ce que vous avez vécu ou bien encore, ce que vous avez manqué.



Le 14 février c'était au CCMSE que les citoyen-ne-s étaient convié-e-s pour la Glissade des amoureux.







L'heure du conte emmitouffée fait également partie de l'expérience de la Fête des patins, qui est un événement partenaire du Carnaval de Québec. Bonhomme est venu faire son tour en après-midi ainsi que son ami Champion, la mascotte des Remparts de Québec.



Le 8 février, lors du Patinage aux flambeaux des pas frileux, les animateur-trice-s ambulante-s en ont mis plein les yeux aux participant-e-s.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS auteur magazine Récit fiction BD documentaire roman livre manga

SERVICE en vedette ce mois-ci

Réouverture d'une salle de travail

Une salle de travail a été récemment réouverte à la bibliothèque. Que ce soit pour travailler dans un endroit tranquille en solo, en duo ou en équipe, cette salle est accessible gratuitement pour les abonnés de la bibliothèque et les résidents de 12 ans et plus. Il est préférable de réserver la salle à l'avance en téléphonant à la bibliothèque Alain-Grandbois pendant les heures d'ouverture ou informez-vous auprès de notre personnel.



VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Documents introuvables : quoi faire ?

Vous cherchez un document qui est pourtant identifié dans le catalogue comme « disponible »? Voici ce que vous devez faire :

- Vérifiez les bouts de rayons et les murs à thématiques ;
- Vérifiez sur les chariots, car le document peut être en attente d'être reclassé ;

N'oubliez pas que le livre peut aussi être dans les mains d'un autre abonné. Dans ce cas, premier arrivé, premier servi!

Dans tous les cas où vous ne trouvez pas un document, avisez un agent de la bibliothèque qui pourra vous aider et qui mettra en marche la procédure de recherche par l'équipe.



SUGGESTIONS DE LECTURE

De David, agent de bibliothèque

Chimera – Roman adulte de Gert Nygårdshaug
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : NYGARDSHAUG N9947ch

Pourquoi le lire : Ce roman traite de chercheurs qui étudient les changements climatiques et leurs effets, notamment sur la disparition des espèces, lorsqu'un nouveau virus potentiellement redoutable fera son apparition. Thriller écologique très efficace avec une fin intéressante. Un roman sur lequel vous ne cognerez pas des clous! – David



De Gabrielle Lefebvre, conseillère en ressources humaines

La servante écarlate – Roman adulte de Margaret Atwood
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : ATWOOD A8875se

Pourquoi le lire : Tout en étant un bon divertissement, ce bouquin fait réfléchir sur la vision du rôle du corps de la femme dans un monde dystopique qui n'est pas si loin de nous. L'autrice nous plonge dans la vie d'une femme qui a perdu tous ses droits et qui se voit forcée d'être une servante écarlate. Découvrez ou redécouvrez ce roman classique. – Gabrielle Lefebvre



HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H
				SAMEDI	10 H - 17 H

VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PRINTANIÈRES

Activités sans inscription « Premier arrivé, premier servi »

Inscription obligatoire au [VSAD.ca/inscriptions](https://vsad.ca/inscriptions) si vous voyez ce pictogramme :   (*inscription obligatoire en virtuel)

PROGRAMMATION COMPLÈTE

Utiliser ce code QR vsad.ca/programmation



EN AVRIL

<p>13 h 30 à 15 h</p> <p>9 MER</p> <p>Atelier créatif pour adultes : Initiation au collage avec Nathalie Beaupré Maison Omer-Juneau</p> 	<p>10 h à 10 h 45</p> <p>13 DIM</p> <p>Spectacle jeunesse : Le lapin Florina Pour les 2 à 12 ans Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p> 	<p>10 h à 11 h</p> <p>16 MER</p> <p>Café de Pâques Maison Omer-Juneau</p> 	<p>19 h à 20 h 30</p> <p>17 JEU</p> <p>Jeudi animé du printemps avec Geneviève Jodoin Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p> 
<p>10 h à 15 h</p> <p>26 SAM</p> <p>la Vitrine Grande fête du printemps Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>12 h à 13 h</p> <p>29 MAR</p> <p>Midi-conférence : L'effet sourire : le lâcher-prise par L'Institut du Rire Centre communautaire multifonctionnel secteur est et en virtuel*</p> 	<p>19 h à 20 h</p> <p>30 MER</p> <p>Conférence voyage : Québec-Compostelle : réalisez votre rêve avec Pascal Auger Maison Omer-Juneau et en virtuel*</p> 	

EN MAI

<p>19 h à 20 h</p> <p>2 VEN</p> <p>Concert du Quintette de cuivres en collaboration avec la Société musicale de Saint-Augustin-de-Desmaures Bibliothèque Alain-Grandbois</p>  	<p>13 h 30 à 15 h</p> <p>14 MER</p> <p>Atelier créatif pour adultes : Mots, papiers, ciseaux - de la chanson à la création avec Louise Morel et Aubert Tremblay Maison Omer-Juneau</p> 	<p>13 h 30 à 14 h 45</p> <p>16 VEN</p> <p>Pédago à la biblio : Scat ta vie avec Jazzy Mama Pour les 6 à 12 ans Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>19 h à 20 h</p> <p>21 MER</p> <p>Conférence : Vivace pour un paysage gourmand à entretien minimal avec Guillaume Pelland Maison Omer-Juneau</p>
	<p>17 h à 18 h</p> <p>22 JEU</p> <p>APÉRO AU GRÈNER avec Martin Levac Maison Thibault-Soulard et en virtuel*</p> 	<p>18 h à 20 h</p> <p>22 JEU</p> <p>Lancement de la programmation estivale Place des Générations et Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>13 h 30 à 14 h 30</p> <p>23 VEN</p> <p>Chanter pour chanter à l'extérieur avec Benoît Moisan Parc du Millénaire</p>
<p>12 h à 13 h</p> <p>27 MAR</p> <p>Midi-conférence : Mieux comprendre les signaux de la faim avec Laurie-Jane Couture Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>11 h à 12 h 30</p> <p>29 JEU</p> <p>Dîner intergénérationnel Maison des jeunes L'Intrépide</p>	<p>18 h 30 à 20 h</p> <p>29 JEU</p> <p>Soirée intergénérationnelle Maison des jeunes L'Intrépide et Maison Omer-Juneau</p>	<p>19 h à 20 h</p> <p>29 JEU</p> <p>AUTOUR DU PIANO Classique avec Alain Châteauvert Bibliothèque Alain-Grandbois</p> 

EN JUIN

<p>10 h 30 à 12 h</p> <p>Atelier parent-enfant : Précieux mots en pot avec Au Précieux Temps Pour les 6 ans et + Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p> 	<p>1 DIM</p>	<p>12 h à 14 h</p> <p>7 SAM</p> <p>Échange de plantes Maison Omer-Juneau</p> 
--	-------------------------	---

HEURE DU CONTE avec Martine Hébert
0-6 ans

Les lundis,
10 h 30 à 11 h 30

7 avril, 12 mai et 9 juin
Bibliothèque Alain-Grandbois

LIRE ET DÉCOUVRIR

Les mardis et samedis,
9 h à 12 h

1^{er} et 19 avril, 3 et 6 mai,
et 3 et 21 juin

Centre communautaire multifonctionnel secteur est

CLUB DE LECTURE LATULU

Les mercredis,
14 h à 15 h 30

9 avril, 14 mai et 11 juin
Bibliothèque Alain-Grandbois

CLUB DE TRICOT

Les mardis,
13 h 30 à 15 h 30

1^{er} avril au 27 mai

Bibliothèque Alain-Grandbois

EXPOSITIONS

À la bibliothèque Alain-Grandbois

Du 22 mars au 20 avril
« Passerelles : récits de souvenirs » par Ani Muller

Du 26 avril au 25 mai
Exposition collective des œuvres des participants aux ateliers de peinture à l'huile et à l'acrylique de la Ville

Du 31 mai au 29 juin
Exposition collective des artistes de l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures



la Vitrine

Grande fête du printemps

Samedi
26 Avril

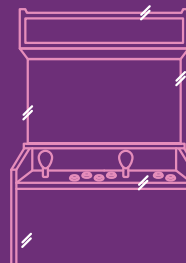
Entre 10 h et 15 h
Centre communautaire
multifonctionnel secteur est

Spectacle
FABULLATION 11 h
Bulles & Cirque
avec Clotilde Cloé



Participante à l'émission
Quel Talent!

Jeux vintage



Arcade, Babyfoot
et Mississippi
plus de 10 jeux

**Zone amusante
pour la famille**

Maquillage, sculpture de ballons, jeux gonflables,
borne photo et Bibliotente



**Démonstrations
& kiosques**

Plus de 30 partenaires du
milieu à découvrir



Offre alimentaire



La Vilaine Foodtruck
sur place (\$)



Salle réservée pour prendre
une collation ou un dîner

Spectacle 14 h
durant « LA DERNIÈRE HEURE »

MARATHON DE SUCCÈS
Au piano avec



SYLVAIN MARTEL & GUILLAUME LECOMPTÉ



Service de bar à partir de 13 h 30

Prix à gagner

Visitez les kiosques et courez
la chance de gagner des prix !



Besoin d'un transport ?
rtcquebec.ca/flexibus

Flexibus



PROGRAMMATION *complète*

VSAD.ca/LAVITRINE 



PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS
LOISIRS, CULTURE ET COURS AQUATIQUES

Printemps 2025

Programmation disponible le 3 mars

Inscription pour les résidents:
du 11 mars à 9 h au 30 mars

Inscription pour tous :
du 18 mars à 9 h au 30 mars



EN MARS

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Centre Delphis-Marois
Maison Omer-Juneau
Maison Thibault-Soulard

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto inscription.

10	Heure du conte
11	Conférence-atelier sur l'application Spotify
11	Club de tricot
12	Atelier créatif pour adultes : Mandala sur rondin
12	Club de lecture Latulu
14	Café littéraire
18	Club de tricot
19	Conférence : La bière vue du labo
21	Chanter pour chanter avec Benoit Moisan
22	Lire et découvrir
25	Midi-conférence : Mieux comprendre l'arthrose
25	Club de tricot
27	Autour du piano avec Jean-François Aubin
28	Pédago à la biblio : Je m'ombre chinoise
15 février au 16 mars	Exposition « Flux et tourments » par Odette Simard
20 mars au 20 avril	Exposition « Passerelles: récits de souvenirs » par Ani Muller

Appel des propositions - Présent'Art 2025

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en collaboration avec l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures, reçoit les propositions des artistes pour exposer une œuvre dans le cadre du projet Présent'Art. Les Présent'Art sont des présentoirs extérieurs exposants des reproductions d'œuvres artistiques sous le thème « Signature artistique ».



À l'été 2025, 17 nouvelles reproductions d'œuvres seront installées devant la bibliothèque Alain-Grandbois. Pour connaître les modalités afin de présenter votre projet et pour déposer votre dossier, consultez vsad.ca/culture.

Maison Omer-Juneau - Jeux libres

Découvrez les périodes de jeux libres ! Ces activités variées, gratuites et sans réservation, se déroulent principalement à la maison Omer-Juneau.



Nouveauté : Une plage horaire dédiée à la discussion en anglais est désormais offerte les mercredis après-midi.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	
Maison Omer-Juneau	Maison Omer-Juneau	Centre communautaire multifonctionnel secteur est	Maison Omer-Juneau	Maison Omer-Juneau
9 h 30 à 11 h English tea time Période de discussion en anglais	9 h à 11 h Café social Période de discussion		9 h 30 à 11 h Café social Période de discussion	9 h à 11 h Cribb
Proposez-nous votre idée d'activité à loisirs@vsad.ca ! Nous pourrions l'ajouter au calendrier!				9 h 30 à 11 h 30 Pétanque
13 h à 15 h Molkky Jeu de quilles finlandais	13 h 30 à 15 h 30 Baseball poche	13 h 15 à 15 h 45 Mah Jong Chinois (MCR)	13 h 30 à 15 h 30 Pétanque English tea time <small>(Belle McCarty - période de discussion de 2020-2021)</small>	13 h à 15 h Jeux de cartes
13 h 30 à 16 h Atelier de peinture Apportez votre projet	19 h à 21 h Pétanque		19 h à 21 h Dards	19 h à 21 h Jeux de société

Maison Omer-Juneau :
289, route 138
418 878-5473 poste 1115

Disponible en libre accès à la maison Omer-Juneau : table de billard, ordinateurs, jeux de société et terrain de pétanque intérieur.

Centre communautaire multifonctionnel secteur est
4950, rue Lionel-Groulx
418-872-0219

L'HORAIRE EST MODIFIABLE SANS PRÉAVIS

Consultez la programmation complète des activités libres au VSAD.ca

SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

